

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 11-01 du 19 mai 2022

### RETRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DU FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-XII-60/1 du 18 décembre 2008 décidant l'adhésion du Département au syndicat mixte Paris Métropole et donnant délégation à la commission permanente,

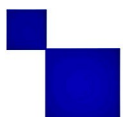
Vu l'arrêté du 13 avril 2009 du préfet de région, autorisant la création du syndicat mixte ouvert d'études

Vu l'arrêté du 13 février 2017 du préfet de région, modifiant les statuts et la dénomination du syndicat et notamment l'article 16 des nouveaux statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant dissolution du syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de la dissolution du Forum métropolitain du Grand Paris et du retrait du département de la Seine-Saint-Denis de ce syndicat dès l'année 2016.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Troussel, M. Guiraud*

pour le Forum métropolitain du Grand Paris

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*